

Le 16 janvier 2025

La présente note méthodologique vise à expliquer les concepts illustrés dans le Stat Info « Monnaie et concours à l'économie », en définissant les secteurs économiques impliqués dans la création de monnaie (qu'ils en soient émetteurs ou détenteurs), les instruments constituant les agrégats monétaires (M1, M2, M3) et les contreparties de ceux-ci, ainsi qu'en présentant la source des données mobilisées et les formules de calcul des statistiques diffusées.

## 1. Objectif

Le Stat info « Monnaie et concours à l'économie » a pour objectif de donner une vision complète et synthétique de l'évolution de la masse monétaire M3 et de ses contreparties. Il montre en particulier comment les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France utilisent leurs ressources pour financer, principalement sous forme de crédits et d'achats de titres, l'économie.

Le Stat info analyse chaque mois les évolutions des données rassemblées au sein de 3 tableaux (« ressources monétaires des institutions financières monétaires », « Contreparties des ressources résidentes incluses dans M3 » et « M3 et concours à l'économie ») et de deux graphiques (« Contributions à la croissance des ressources résidentes incluses dans M3 » et « Contribution des contreparties monétaires à la croissance annuelle des ressources résidentes incluses dans M3 »). Les séries chronologiques attachées au Stat info sont disponibles en téléchargement sur [Webstat](#). Elles peuvent être atteintes directement en cliquant sur le symbole  à côté du titre des tableaux et graphiques

## 2. Définitions

## Zones géographiques

On désigne par zone « résidente » le territoire français qui englobe la France métropolitaine, Monaco, les départements d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte) ainsi que Saint Martin et Saint Barthélemy.

Le reste de la zone euro englobe les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Le mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que le fond européen de stabilité financière (FESF) sont également inclus dans la zone géographique « reste de la zone euro ».

## Secteurs économiques

Le secteur **émetteur de monnaie** correspond aux IFM, dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts (ou de proches substituts), et à octroyer des crédits ou à effectuer des placements en valeurs mobilières pour leur propre compte. Les IFM incluent :

- les établissements de crédit et les sociétés de financement résidents (y compris Caisse des dépôts et consignations), tels que définis dans l'annexe 1 de la [Décision du Gouverneur n°2024-01](#) ;
- la Banque de France ;
- les organismes de placement collectif (OPC) monétaires, qui investissent dans des actifs financiers ou non financiers.

Les administrations centrales sont considérées comme un secteur neutre, n'étant ni détentrices ni émettrices de monnaie, même si la partie la plus liquide de leur passif sous forme de dépôts est incluse dans les agrégats de monnaie.

Les **détenteurs de monnaie** englobent les autres intermédiaires financiers (OPC non monétaires, entreprises d'investissement...), les sociétés d'assurance, les fonds de pension ainsi que les agents non financiers, c'est-à-dire : les administrations publiques hors administrations centrales, les sociétés non financières, les ménages (particuliers et entrepreneurs individuels) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

**Tableau 1**

| Tableau synoptique des principales catégories d'agents économiques            |                           |                                                                          |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secteur émetteur de monnaie                                                   | Secteur neutre            | Secteur détenteur de monnaie                                             |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                               |
| Institutions financières monétaires (IFM)                                     |                           | Administrations publiques hors administration centrale                   | Agents privés non financiers                                                                                                                  | Autres intermédiaires financiers                                                                                                                              |
| BCE et BCN au niveau de la BCE, Banque de France uniquement dans ce Stat Info | Administration centrale   | Administrations de sécurité sociale<br>Administrations publiques locales | Sociétés non financières (SNF)<br>Ménages (entrepreneurs individuels, particuliers)<br>Institutions à but non lucratif au service des ménages | Sociétés d'assurance et fonds de pension<br>OPC non monétaires<br>Entreprises d'investissement<br>Organismes de titrisation<br>Chambres de compensation, etc. |
| Établissements de crédit                                                      |                           |                                                                          |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                               |
| OPC monétaires<br>Autres institutions financières monétaires                  |                           |                                                                          |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                               |
|                                                                               | Agents non financiers     |                                                                          |                                                                                                                                               |                                                                                                                                                               |
|                                                                               | Administrations publiques |                                                                          | Secteur privé                                                                                                                                 |                                                                                                                                                               |

### Instruments financiers inclus dans M3

**Dépôts à vue** : dépôts convertibles en espèces et/ou transférables sur demande par chèque, ordre de virement bancaire, débit ou autres moyens similaires, sans délai, restriction ou pénalité significatifs.

**Dépôts à terme inférieurs ou égaux à 2 ans** : dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu inférieur ou égal à 2 ans ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant une réduction totale ou partielle de la rémunération convenue. Il s'agit essentiellement des comptes à terme et des bons de caisses d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans. Les plans d'épargne logement (PEL) et les plans d'épargne populaires (PEP) en sont exclus car leur durée excède 2 ans.

**Comptes sur livret** : dépôts d'épargne qui présentent une liquidité moins immédiate que les dépôts à vue. Il s'agit des livrets A et bleus, des livret B, des livrets de développement durable et solidaire (LDDS), des comptes d'épargne-logement (CEL), des livrets d'épargne populaire (LEP), des livrets jeunes et des livrets soumis à l'impôt.

**Pensions** : espèces reçues en contrepartie de la vente de titres par les IFM à un prix donné avec engagement ferme de rachat des mêmes titres ou de titres similaires à un prix fixe et à une date ultérieure spécifiée.

**Titres de créance inférieurs ou égaux à 2 ans** : il s'agit des titres émis par les IFM (titres de créances négociables : Negotiable European Commercial Paper -NEU CP, Negotiable European Medium Term notes -NEU MTN, certificats de dépôts et obligations).

**Titres d'OPC monétaires** : titres émis par des OPC monétaires, dans la mesure où leur objet est le placement de capitaux recueillis auprès du public.

### Agrégats monétaires

**M1** : dépôts à vue<sup>1</sup>.

**Différence entre M2 et M1 (M2 – M1)** : Comptes sur livret + dépôts à terme d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans.

**Différence entre M3 et M2 (M3 – M2)** : Pensions + titres d'OPC monétaires + titres de créance de durée initiale inférieure ou égale à deux ans émis par des IFM.

<sup>1</sup> Les pièces et billets n'apparaissent pas dans l'agrégat M1, tel que publié dans le « stat info monnaie et concours à l'économie » à la différence des agrégats monétaires calculés par la BCE.

Sont incluses dans les agrégats M1, M2 et M3, les ressources libellées en euro et en devise obtenues des résidents qui ne sont ni des IFM ni des institutions relevant de l'administration centrale (cf. tableau 1). Les positions des IFM résidentes en France avec les autres pays de la zone euro sont enregistrées en avoirs et engagements vis-à-vis du reste de la zone euro et permettent de calculer (par différence entre les engagements et les avoirs) la composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro.

### Contreparties de M3

Les **contreparties de M3** sont construites à partir des rubriques du bilan des IFM (cf. tableau 2). Elles permettent de mettre en évidence comment et quels secteurs de l'économie les ressources des IFM financent.

Tableau 2

| M3 France et concours à l'économie      |                                          |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| Total des emplois                       | Total des ressources (a)                 |
| Concours au secteur public résident (b) | Ressources résidentes incluses dans M3 : |
| Concours au secteur privé résident (c)  | M1                                       |
| Concours extérieurs nets (d)            | M2 - M1                                  |
| Divers (e) = (a) - (b) - (c) - (d)      | M3 - M2                                  |
|                                         | Ressources de long terme                 |

Les **concours à l'économie** correspondent à l'ensemble des financements apportés par les IFM aux agents économiques résidents (hors IFM) sous forme de crédits et de titres (titres de dette, actions, part d'OPC non monétaires). En leur sein, sont distingués les concours au secteur public (administrations publiques) et les concours au secteur privé (sociétés financières hors IFM, sociétés non financières et ménages) qui contiennent notamment les crédits à l'habitat accordés aux particuliers et les crédits aux entreprises. Les statistiques sur les crédits aux sociétés non-financières présentes dans ce Stat Info sont identiques à celles diffusées dans le Stat Info « Financement des entreprises ». Les données pour les crédits aux ménages sont en revanche légèrement différentes de celles publiées dans le Stat Info « Crédits aux particuliers » car les ménages englobent en plus des particuliers, les entrepreneurs individuels et les ISBLSM.

Les **concours extérieurs nets**<sup>2</sup> désignent le solde net des avoirs et des engagements des IFM avec les non-résidents. Avec les concours à l'économie, ils constituent les principales sources de la création monétaire.

Les **ressources de long terme** des IFM contiennent les ressources non incluses dans M3, c'est-à-dire le capital et les réserves, les titres de dette à plus de 2 ans émis par les IFM, les dépôts de durée supérieure à 2 ans et les dépôts des administrations centrales.

Enfin, le poste « **divers** » correspond à l'ensemble des opérations non reprises dans les autres rubriques. Il englobe le solde des créances et des engagements inter-IFM<sup>3</sup>, le net des autres postes du bilan (produits financiers dérivés, décalages comptables, immobilisations), achats de titres de dette supérieurs à 2 ans et d'actions émis par les IFM, l'or et les DTS de la Banque de France et la monnaie en circulation.

## 3. Source des données

Le Stat info « Monnaie et concours à l'économie » est basé sur les statistiques monétaires. Elles sont produites à la Banque de France au sein de la Direction Générale des Statistiques des Études et de l'International (DGSEI) par la Direction des Statistiques Monétaires et Financières (DSMF).

<sup>2</sup> Les créances et les engagements des IFM sur les non-résidents peuvent d'une part correspondre aux opérations que les IFM effectuent pour leur compte avec les non-résidents (investissement d'une banque de la zone euro dans une filiale bancaire non résidente...) et d'autre part, retracer dans leur bilan la contrepartie des opérations des agents non financiers (sociétés, entreprises d'assurance...) avec les non-résidents.

<sup>3</sup> Le solde des créances et des engagements inter-IFM n'est pas nécessairement égal à zéro en raison de décalage dans la date d'enregistrement des opérations.

La collecte des données de bilan des établissements de crédit, des sociétés de financement et des OPC monétaires qui alimentent les statistiques monétaires s'appuie sur le règlement de la BCE 2021/2. Les modalités d'application par la Banque de France de ce règlement sont fixées par la décision n°2024-01 du Gouverneur de la Banque de France.

Les informations relatives aux dépôts collectés par le Trésor, comptabilisés dans M1, sont obtenues directement auprès de la Direction générale du Trésor.

## 4. Statistiques calculées

Dans le Stat info, plusieurs types de statistiques sont calculés mensuellement : encours, flux mensuels, flux cumulés sur 12 mois, taux de croissance annuel, contribution au taux de croissance annuel.

### Encours

Les encours correspondent aux données de bilan comptable établi sur base sociale collectées auprès des IFM, données qui sont agrégées.

### Flux

Les flux désignent les variations que les transactions économiques (collecte de dépôts, émissions ou acquisitions nettes de titres, octroi et recouvrement de crédits) induisent sur les postes de bilan des IFM. Ils sont calculés en corrigeant les variations des encours de fin de mois des effets ne résultant pas de transactions économiques.

$$F_t = (E_t - E_{t-1}) - C_t - A_t - X_t$$

Avec :

- $F_t$  les flux en  $t$  ;
- $E_t$  les encours en  $t$  ;
- $C_t$  les reclassements et autres effets statistiques ; il s'agit des changements affectant la population des IFM (créations, radiations, fusions/absorptions), des reclassements liés à des changements de secteurs ou de la correction d'erreurs de déclaration ;
- $A_t$  les réévaluations liées aux effets de marchés (effet de valorisation) ; les effets visés ici sont ceux relatifs aux variations de la valeur de marché des titres. En revanche, les réévaluations liées aux fluctuations de change affectant le montant converti en euros des opérations libellées en devises ne sont pas prises en compte car elles ne sont pas collectées. Néanmoins, la très grande majorité des opérations des banques françaises étant libellées en euro, les impacts de cette non-prise en compte des fluctuations de change sur les flux sont marginaux ;
- $X_t$  les abandons de créances ; il s'agit des passages en pertes/abandons de créances réduisant comptablement les encours de prêts.

### Taux de croissance annuel

Le taux de croissance annuel en pourcentage à la date  $t$ , noté  $a_t$ , s'obtient comme suit :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^{11} \left( 1 + \frac{F_{t-i}}{E_{t-i-1}} \right) - 1 \right] * 100$$

Avec :

- $F_{t-i}$  : flux mensuel de la période  $t - i$  ;
- $E_{t-i-1}$  : encours observé à la fin du mois  $t - i - 1$ .

### Contribution au taux de croissance annuel

Le calcul des contributions à la croissance repose sur une méthodologie visant à retranscrire au mieux l'évolution des agrégats. Pour toute série chronologique ( $x$ ), on définit sa contribution à la croissance, notée  $c_x$ , de la série chronologique expliquée ( $y$ ) de la façon suivante :

$$c_t = \left( \frac{\sum_{t=1}^{12} F_t(x)}{\sum_{t=1}^{12} F_t(y)} \right) * g_t(y)$$

Avec :

- $\sum_{t=1}^{12} F_t(x)$  : somme des flux sur 12 mois de la variable explicative ;
- $\sum_{t=1}^{12} F_t(y)$  : somme des flux sur 12 mois de la variable expliquée ;
- $g_t(y)$  : taux de croissance de la variable expliquée calculée selon la méthodologie présentée plus haut.

Ainsi, si y résulte de l'addition de  $k$  composantes  $x_s$ , pour  $s$  variant de 1 à  $k$ , son taux de croissance en  $t$  se décomposera en la somme des  $k$  contributions en  $t$  des composantes  $x_s$ .

## 5. Désaisonnalisation

Les statistiques de flux mensuels présentent dans les tableaux 1 et 2 du Stat Info sont corrigées des variations saisonnières (CVS) alors que les autres données (encours, de taux de croissance annuel, de flux cumulés sur 12 mois) commentées dans le document sont non corrigées variations saisonnières.

Les utilisateurs peuvent néanmoins retrouver dans [Webstat](#) l'ensemble des séries, en version CVS et non CVS.

Le protocole de désaisonnalisation utilisé suit les étapes suivantes :

- Récupération des flux mensuels non corrigés des variations saisonnières commençant à partir de janvier 1995 ;
- Désaisonnalisation des flux à l'aide de la méthode X13 (package JDemetra) ;
- Calage des flux désaisonnalisés cumulés sur 12 mois sur le cumul annuel des flux non désaisonnalisés en année civile.
  - L'écart (la cale) annuel mensualisé est réparti uniformément sur chacun des mois de l'année :
 
$$Cale_A = [(somme\ des\ flux\ non\ CVS\ sur\ année\ civile_A) - (somme\ des\ flux\ CVS\ sur\ année\ civile_A)] / 12$$

$$Flux\ CVS\ avec\ cale_t = Flux\ CVS_t + Cale_A$$
  - Pour les mois hors décembre, les coefficients saisonniers du même mois de l'année précédente sont réutilisés. La spécification des modèles SARIMA et les valeurs des coefficients saisonniers sont estimées au moment de la publication de l'arrêté de décembre (lorsque l'année civile est complète).

Pour les données d'encours, le prérequis posé est que les stocks de décembre sont égaux en données CVS et non CVS. Pour les encours CVS des mois suivants, on fait l'hypothèse que les reclassements et les effets de valorisation ne sont pas des séries saisonnières ; ils sont donc estimés grâce à la formule suivante :

$$Encours\_CVS_t = Encours\_CVS_{t-1} + flux\ CVS\ avec\ cale_t + valorisation_t + reclassement_t$$

Les séries agrégées désaisonnalisées sont obtenues par la somme des composantes désaisonnalisée. Cette méthode indirecte, par opposition à la dessaisonnalisation directe de la série, garantit la cohérence entre les séries agrégées et de détail. Ainsi, par exemple, l'agrégat M2-M1 n'est pas désaisonnalisé directement mais il est reconstitué à partir des séries de dépôts à terme et de comptes sur livret désaisonnalisées.

## 6. Les révisions

Les éléments du bilan des IFM peuvent faire l'objet de révisions, le plus souvent sur le mois précédent et de façon très exceptionnelle sur des périodes plus anciennes. Chaque année, par construction, les séries CVS sont révisées sur l'ensemble de la période au moment de la réestimation des modèles.

## **Foire aux questions (FAQ)**

**1. Est-ce que les pièces et billets sont inclus dans le calcul de l'agrégat M3 France ?**

Non, les pièces et billets n'apparaissent pas dans la composante française de l'agrégat M1.

**2. Est-ce que les montants du livret A font partie des agrégats monétaires ?**

Oui, les livrets A, à l'instar des autres livrets, sont inclus dans l'agrégat M2-M1 donc dans M3 France.

**3. Est-ce que les PEL sont inclus dans le calcul de l'agrégat M3 France ?**

Non, les plans d'épargne logement (PEL) et les plans d'épargne populaires (PEP) ne sont pas inclus dans M3 car comptablement ils sont assimilés à des dépôts à terme de durée initiale supérieure à 2 ans. Ils sont classés avec les ressources de long terme.

## ANNEXES

### Liste des séries publiées dans Webstat

Cette annexe liste les codes webstat des séries présentes dans les tableaux du Stat info « Monnaie et concours à l'économie »

**Tableau 1 - France : ressources monétaires des institutions financières monétaires**

| Code webstat                        | Type                      | Libellé                                                         |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| BSI1.M.FR.N.V.L21.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Dépôts à vue                                                    |
| BSI1.M.FR.N.V.N10.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Ressources résidentes incluses dans M1                          |
| BSI1.M.FR.N.V.L22.L.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Dépôts à termes d'une durée initiale inférieur ou égale à 2 ans |
| BSI1.M.FR.N.V.L23.D.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Comptes sur livret                                              |
| BSI1.M.FR.N.V.L2A.M.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Ressources résidentes incluses dans M2-M1                       |
| BSI1.M.FR.N.V.L30.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Titres d'OPC monétaires                                         |
| BSI1.M.FR.N.V.L24.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Pensions                                                        |
| BSI1.M.FR.N.V.L40.L.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Titres de créances d'une durée inférieur ou égale à 2 ans       |
| BSI1.M.FR.N.V.LT3.L.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Ressources résidentes incluses dans M3-M2                       |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Total des ressources résidentes incluses dans M3                |
| BSI1.M.FR.N.V.LXG.X.1.U5.2300.Z01.E | Encours                   | Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro |
| BSI1.M.FR.N.V.AXG.X.1.U5.2300.Z01.E | Encours                   | Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro      |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.X.1.U2.2300.Z01.E | Encours                   | Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro  |
| BSI1.M.FR.N.V.L21.A.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Dépôts à vue                                                    |
| BSI1.M.FR.N.V.N10.A.1.U6.2300.Z01.E | Taux de croissance annuel | Ressources résidentes incluses dans M1                          |
| BSI1.M.FR.N.V.L22.L.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Dépôts à termes d'une durée initiale inférieur ou égale à 2 ans |
| BSI1.M.FR.N.V.L23.D.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Comptes sur livret                                              |
| BSI1.M.FR.N.V.L2A.M.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Ressources résidentes incluses dans M2-M1                       |
| BSI1.M.FR.N.V.L30.A.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Titres d'OPC monétaires                                         |
| BSI1.M.FR.N.V.L24.A.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Pensions                                                        |
| BSI1.M.FR.N.V.L40.L.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Titres de créances d'une durée inférieur ou égale à 2 ans       |
| BSI1.M.FR.N.V.LT3.L.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Ressources résidentes incluses dans M3-M2                       |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.A.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Total des ressources résidentes incluses dans M3                |
| BSI1.M.FR.N.V.LXG.X.I.U5.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro |
| BSI1.M.FR.N.V.AXG.X.I.U5.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro      |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.X.I.U2.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro  |
| BSI1.M.FR.Y.V.L21.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux                      | Dépôts à vue                                                    |
| BSI1.M.FR.Y.V.N10.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux                      | Ressources résidentes incluses dans M1                          |
| BSI1.M.FR.Y.V.L22.L.4.U6.2300.Z01.E | Flux                      | Dépôts à termes d'une durée initiale inférieur ou égale à 2 ans |
| BSI1.M.FR.Y.V.L23.D.4.U6.2300.Z01.E | Flux                      | Comptes sur livret                                              |
| BSI1.M.FR.Y.V.L2A.M.4.U6.2300.Z01.E | Flux                      | Ressources résidentes incluses dans M2-M1                       |

| Code webstat                        | Type | Libellé                                                         |
|-------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------|
| BSI1.M.FR.Y.V.L30.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Titres d'OPC monétaires                                         |
| BSI1.M.FR.Y.V.L24.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Pensions                                                        |
| BSI1.M.FR.Y.V.L40.L.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Titres de créances d'une durée inférieur ou égale à 2 ans       |
| BSI1.M.FR.Y.V.LT3.L.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Ressources résidentes incluses dans M3-M2                       |
| BSI1.M.FR.Y.V.N30.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Total des ressources résidentes incluses dans M3                |
| BSI1.M.FR.Y.V.LXG.X.4.U5.2300.Z01.E | Flux | Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro |
| BSI1.M.FR.Y.V.AXG.X.4.U5.2300.Z01.E | Flux | Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro      |
| BSI1.M.FR.Y.V.N30.X.4.U2.2300.Z01.E | Flux | Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro  |

**Tableau 2 - Contreparties des ressources résidentes incluses dans M3**

| Code webstat                        | Type                      | Libellé                                     |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.1.U6.2100.Z01.E | Encours                   | Concours au secteur public résident         |
| BSI1.M.FR.N.V.A20.A.1.U6.2100.Z01.E | Encours                   | Crédits accordés au secteur public résident |
| BSI1.M.FR.N.V.AT1.A.1.U6.2100.Z01.E | Encours                   | Titres du secteur public résident détenus   |
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.1.U6.2200.Z01.E | Encours                   | Concours au secteur privé résident          |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.1.U6.2250.Z01.E | Encours                   | Crédits accordés aux ménages                |
| BSI1.M.FR.N.R.A220Z.A.1.U6.2254FR.Z | Encours                   | Crédits à l'habitat                         |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.1.U6.2240.Z01.E | Encours                   | Crédits accordés aux SNF                    |
| BSI1.M.FR.N.R.A2N1Z.A.1.U6.2240.Z01 | Encours                   | Crédits à l'investissement                  |
| BSI1.M.FR.N.R.A2N2Z.A.1.U6.2240.Z01 | Encours                   | Crédits de trésorerie                       |
| BSI1.M.FR.N.V.A80.A.1.Z5.0000.Z01.E | Encours                   | Concours extérieurs nets                    |
| BSI1.M.FR.N.V.DIV.A.1.Z5.0000.Z01.E | Encours                   | Divers                                      |
| BSI1.M.FR.N.V.RNM.A.1.Z5.0000.Z01.E | Encours                   | Ressources de long terme                    |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.A.1.U6.2300.Z01.E | Encours                   | Ressources résidentes incluses dans M3      |
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.I.U6.2100.Z01.A | Taux de croissance annuel | Concours au secteur public résident         |
| BSI1.M.FR.N.V.A20.A.I.U6.2100.Z01.A | Taux de croissance annuel | Crédits accordés au secteur public résident |
| BSI1.M.FR.N.V.AT1.A.I.U6.2100.Z01.A | Taux de croissance annuel | Titres du secteur public résident détenus   |
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.I.U6.2200.Z01.A | Taux de croissance annuel | Concours au secteur privé résident          |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.I.U6.2250.Z01.A | Taux de croissance annuel | Crédits accordés aux ménages                |
| BSI1.M.FR.N.R.A220Z.A.I.U6.2254FR.Z | Taux de croissance annuel | Crédits à l'habitat                         |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.I.U6.2240.Z01.A | Taux de croissance annuel | Crédits accordés aux SNF                    |
| BSI1.M.FR.N.R.A2N1Z.A.I.U6.2240.Z01 | Taux de croissance annuel | Crédits à l'investissement                  |
| BSI1.M.FR.N.R.A2N2Z.A.I.U6.2240.Z01 | Taux de croissance annuel | Crédits de trésorerie                       |
| BSI1.M.FR.N.V.A80.A.I.Z5.0000.Z01.A | Taux de croissance annuel | Concours extérieurs nets                    |
| BSI1.M.FR.N.V.DIV.A.I.Z5.0000.Z01.A | Taux de croissance annuel | Divers                                      |
| BSI1.M.FR.N.V.RNM.A.I.Z5.0000.Z01.A | Taux de croissance annuel | Ressources de long terme                    |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.A.I.U6.2300.Z01.A | Taux de croissance annuel | Ressources résidentes incluses dans M3      |
| BSI1.M.FR.Y.V.AT2.A.4.U6.2100.Z01.E | Flux                      | Concours au secteur public résident         |
| BSI1.M.FR.Y.V.A20.A.4.U6.2100.Z01.E | Flux                      | Crédits accordés au secteur public résident |
| BSI1.M.FR.Y.V.AT1.A.4.U6.2100.Z01.E | Flux                      | Titres du secteur public résident détenus   |
| BSI1.M.FR.Y.V.AT2.A.4.U6.2200.Z01.E | Flux                      | Concours au secteur privé résident          |
| BSI1.M.FR.Y.R.A26.A.4.U6.2250.Z01.E | Flux                      | Crédits accordés aux ménages                |
| BSI1.M.FR.Y.R.A220Z.46.2254FR.Z01.E | Flux                      | Crédits à l'habitat                         |
| BSI1.M.FR.Y.R.A26.A.4.U6.2240.Z01.E | Flux                      | Crédits accordés aux SNF                    |
| BSI1.M.FR.Y.R.A2N1Z.4.U6.2240.Z01.E | Flux                      | Crédits à l'investissement                  |
| BSI1.M.FR.Y.R.A2N2Z.4.U6.2240.Z01.E | Flux                      | Crédits de trésorerie                       |

| Code webstat                        | Type | Libellé                                |
|-------------------------------------|------|----------------------------------------|
| BSI1.M.FR.Y.V.A80.A.4.Z5.0000.Z01.E | Flux | Concours extérieurs nets               |
| BSI1.M.FR.Y.V.DIV.A.4.Z5.0000.Z01.E | Flux | Divers                                 |
| BSI1.M.FR.Y.V.RNM.A.4.Z5.0000.Z01.E | Flux | Ressources de long terme               |
| BSI1.M.FR.Y.V.N30.A.4.U6.2300.Z01.E | Flux | Ressources résidentes incluses dans M3 |

**Tableau 3 - France : M3 et concours à l'économie**

| Code webstat                        | Type                    | Libellé                                     |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------|
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.4.U6.2100.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Concours au secteur public résident         |
| BSI1.M.FR.N.V.A20.A.4.U6.2100.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Crédits accordés au secteur public résident |
| BSI1.M.FR.N.V.AT1.A.4.U6.2100.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Titres du secteur public résident détenus   |
| BSI1.M.FR.N.V.AT2.A.4.U6.2200.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Concours au secteur privé résident          |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.4.U6.2250.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Crédits accordés aux ménages                |
| BSI1.M.FR.N.R.A26.A.4.U6.2240.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Crédits accordés aux SNF                    |
| BSI1.M.FR.N.V.A80.A.4.Z5.0000.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Concours extérieurs nets                    |
| BSI1.M.FR.N.V.DIV.A.4.Z5.0000.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Divers                                      |
| BSI1.M.FR.N.V.N30.A.4.U6.2300.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Ressources résidentes incluses dans M3      |
| BSI1.M.FR.N.V.N10.A.4.U6.2300.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Ressources résidentes incluses dans M1      |
| BSI1.M.FR.N.V.L2A.M.4.U6.2300.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Ressources résidentes incluses dans M2 - M1 |
| BSI1.M.FR.N.V.LT3.L.4.U6.2300.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Ressources résidentes incluses dans M3 - M2 |
| BSI1.M.FR.N.V.RNM.A.4.Z5.0000.Z01.S | Flux cumulé sur 12 mois | Ressources de long terme                    |